

Mai

3

19 Mai > 17 Juillet 2020

## Je reçois les réponses des formations et je décide

### MARDI 19 MAI

Début de la phase d'admission principale.

- Je consulte dans mon dossier Parcoursup **les réponses des formations** que j'ai demandées.
- À partir du 19 mai, je reçois les propositions d'admission (réponse oui ou oui-si \*) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

### MARDI 16 JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte.

### DU 29 JUIN AU 1<sup>er</sup> JUILLET

**Point d'étape :** si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte à mon dossier pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

### MARDI 7 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription administrative auprès de l'établissement que j'ai choisi, selon les modalités précisées dans mon dossier.

### MERCREDI 15 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

### VENDREDI 17 JUILLET

Fin de la phase principale.

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission reçue lors de cette phase.

Juin

Juillet

Août

Sept.

## Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

### DÈS LE 19 MAI

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, DUT, classe prépa, IFSI, écoles...), je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée (auprès du service orientation de mon établissement, si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.

### DU 16 JUIN AU 10 SEPTEMBRE

Je peux participer à la phase complémentaire et formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui disposent de places disponibles. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup.

### À PARTIR DU 8 JUILLET

Après les résultats du baccalauréat, je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie. Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.